

CA1  
EA925  
C12  
#18/jan.'72  
DOCS

OF EXTERNAL AFFAIRS LIBRARY

# CANADA D'AUJOURD'HUI



PARIS / JANVIER 1972 / N° 18

## avions à décollage et atterrissage courts LE CANADA SERA-T-IL LE PAYS DES ADAC ?



Avec vingt et un millions d'habitants, le Canada est l'un des plus petits pays fortement industrialisés. C'est une des raisons pour lesquelles la construction aéronautique canadienne ne s'est pas engagée dans la voie offerte par les avions gros porteurs, où elle n'aurait pu concurrencer les firmes américaines, mais dans des voies très spécialisées (avions anti-incendies, avions à décollage court), où elle a acquis une compétence reconnue : le Canada construit plus d'avions à décollage court que tous les autres pays industriels réunis.

### UN AVION « PORTE A PORTE »

On estime que le Canada possède actuellement, dans le domaine des avions à décollage court (STOL ou ADAC), une avance de deux ans environ sur les pays connaissant la technologie de ces appareils (1).

C'est pour exploiter cette avance technique que le gouvernement canadien a décidé, en étroite coopération avec l'industrie aérospatiale canadienne, de réaliser un programme national qui démontrerait, par l'exploitation d'appareils commerciaux à décollage court, la validité du système de transport par Adac.

Suite page 2

(1) STOL et ADAC sont les initiales en anglais (Short Take Off and Landing) et en français de l'expression Avions à Décollage et Atterrissage Courts.

## l'anglais et le français, langues officielles UNE "COUR DES COMPTES" LINGUISTIQUE

Depuis dix-huit mois, les Canadiens qui auraient à se plaindre de discrimination linguistique dans leurs relations avec les organismes de l'Etat fédéral peuvent s'adresser à un « grand commis » qui porte le titre de commissaire aux langues officielles et n'a de comptes à rendre qu'au Parlement. Ses fonctions consistent à garantir l'égalité de l'anglais et du français — les deux langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement — à la fois au sein de l'administration fédérale et dans les rapports de cette administration avec le public. Premier titu-

laire du poste, M. Keith Spicer est parfaitement bilingue ; de langue maternelle anglaise, il est à la fois docteur de l'Université de Toronto et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris.

Le commissaire dispose de pouvoirs étendus. Il est habilité à instruire les plaintes des usagers de l'administration qui s'estiment lésés en raison de la langue qu'ils parlent, voire les plaintes des fonctionnaires eux-mêmes. Si la plainte lui paraît fondée, il adresse un « préavis » au secrétaire général du

Suite page 11

### AU SOMMAIRE

Les Canadiennes et la politique	3
Au-delà des valeurs plastiques Sept jeunes artistes canadiens	5
La maison mobile	6
Quatre satellites étudient l'ionosphère	7
La motoneige	9
Fourrures canadiennes	10